

**COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC****COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2020****Affiché le 28/01/2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 20 janvier 2020, à 20 heures, sur convocation de M. le Maire en date du 17 janvier 2020.

Présents : Mmes Patricia FAGIANI et Mathilde COUTURIER, MM. Patrick LIEGEON, Daniel PACQUELET et Maurice VUILLARD.

Etaient absents excusés : M. Mickaël BERGER donnant procuration à M. Patrick LIEGEON, M. Dimitri JOURDIN donnant procuration à Mme Patricia FAGIANI.

Etaient absents: Mme Cindy VIONNET, MM. Olivier ILLICETO, Sylvain REMONNAY, Frédéric CANNELLE

Secrétaire de séance : M. Maurice VUILLARD

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 20 janvier 2020.

**I. BUDGET – FINANCES****• Délibération dépenses investissement :**

Comme chaque année, il convient de passer une délibération pour payer à hauteur de 25 % les factures d'investissement.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

**• Délibération subvention DETR :**

Un nouveau dossier a été créé et déposé en Sous-Préfecture pour les investissements liés au futur aménagement de voirie communale dont le coût total est de 210 169,80 € HT selon les devis estimatifs.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le financement de l'opération.**

- Transfert de biens au profit de la CCLMHD :

Suite au transfert des compétences Commune à la CCLMHD, il convient de régulariser la situation liée au transfert de biens.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

## **II. PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE**

- Aménagement RD et voirie communale :

Avenant MO cabinet JDBE : Les travaux sont plus importants que ceux prévus au départ. Le nouveau montant du marché est de 23 200 € HT. Cette somme est éligible à la subvention DETR.

Acquisition parcelle AB 113 : Acquisition à l'euro symbolique. Une convention dans l'attente d'un acte notarié sera signée avec la copropriété dont la gestion appartient à l'agence Century 21.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

- Projet de labélisation RAMSAR :

RAMSAR est une association pour les zones humides. Le bassin du Dugeon est un site RAMSAR. L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue souhaite étendre le site RAMSAR des tourbières au Lac de Saint-Point. Plusieurs communes autour du lac ont délibéré favorablement en ce sens.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

- Entretien des haies et arbres en bordure de la voirie communale :

Rappel de l'arrêté pris en 2016 qui prévient l'entretien, l'élagage des haies ou abattage des arbres à haute tige qui se situent en bordure de l'espace public et de la voirie communale. Nous renouvelons notre demande aux propriétaires de faire le nécessaire.

- Régularisation éclairage du lotissement Mondet :

Suite à la demande de la commune, le lampadaire du lotissement Mondet n'a pas été changé, seule la lampe d'éclairage. Le conseil municipal décide d'officialiser la prise en charge de la consommation électrique par la commune. L'entretien du lampadaire (changement de lampe, du fût, dépannage) restera à la charge des co-lotis.

- Affaire commune / ICM :

L'expert judiciaire sollicité par notre compagnie d'assurance a rendu son rapport avec ses conclusions. Une partie des enduits serait à reprendre. La responsabilité décennale et contractuelle ne sont pas retenues.

Constat : Les malfaçons sont sans responsabilité clairement établies (Entreprise, MO, Drac). Un arrangement amiable recherché avec l'entreprise ICM est resté sans réponse.

Décision : Après avoir consulté nos conseils, la commune décide d'arrêter la procédure.

### **III. INFORMATION COMMUNICATION**

- Elections municipales :

Toute personne souhaitant aider pour la tenue du bureau de vote les 15 et 22 mars prochain est invitée à se présenter en mairie.

- Manifestations 2020 :

14 Juin : Journée sans voiture

28 Juin : Triathlon

Le conseil municipal prend acte de la date de ses 2 manifestations et donne son accord aux organisateurs du triathlon.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

Intoxication au monoxyde de carbone : Cf. arrêté de la Préfecture

Nouvelles consignes de tri : Cf. affichage et le site Internet de Préval. Le courrier envoyé par Préval aux habitants n'est pas parvenu à tous.

Le Club de l'amitié sollicite une subvention de fonctionnement. Une réponse leur sera donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire, Patrick LIEGEON